

# Compte Administratif 2014

## Budgets annexes – état annexe

Conseil Municipal du 22 juin 2015





**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**BUDGETS ANNEXES - ETAT ANNEXE**

<b>BA 06 - STATIONNEMENT - M 42</b>	<b>5</b>
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	7
A 1.3 - Etat de la dette - répartition des emprunts pas structure de taux	8 - 11
A 1.4 - Etat de la dette - typologie de la répartition de l'encours	12-13
A 1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	14
A 3.1 - Etat des provisions	15
A 6 - Etat des charges Transférées	16
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations	17
A 8.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations	18-20
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement	21
<b>BA 07 - ACTIVITES ECONOMIQUES - M 40</b>	<b>23</b>
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A 1.3 - Etat de la dette - répartition des emprunts pas structure de taux	26-27
A 1.4 - Etat de la dette - typologie de la répartition de l'encours	28-29
A 1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations	31-33
A 8.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations	34
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement	35
Récapitulation par programme	36
<b>BA 08 - LOCAUX CULTURELS - M 40</b>	<b>37</b>
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette( suite)	
A 1.3 - Etat de la dette - répartition des emprunts pas structure de taux	40-41
A 1.4 - Etat de la dette - typologie de la répartition de l'encours	42
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations	43
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement	44

<b>BA 10 - SELF CLEMENCEAU - M 14</b>	<b>45</b>
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	47
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite	48-49
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)	50
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	51
A 10.1 - Etat des entrées d'immobilisations	52-53
A 10.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations	55-57
C 1.1 - Etat du personnel au 31/12/2013	
<b>BA 14 - TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES - M14</b>	<b>59</b>
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	61
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite	62-63
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)	64
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	
<b>BA 16 - MISTRAL - EAUX CLAIRES - M 14</b>	<b>65</b>
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	67
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite	
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)	
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	
A 2.5 Détail des opérations de couverture	
A 2.5 Détail des opérations de couverture	

<b>BA 17 - CUISINE CENTRALE - M 14</b>	<b>73</b>
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	75
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite	76-77
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)	78
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	79
C 1.1 - Etat du personnel au 31/12/2013	81-82
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>85</b>
A 3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	87
Principe adopté : ne sont jointes que les annexes au compte administratif ayant un objet	



# STATIONNEMENT



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>76 022 354,87</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					74 052 374,49									
19725 / 479730	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	02/12/1997	18/12/1997	01/01/1999	341 485,80 €	F		5,00	5,02	EUR	A	P	N	A-1
19817 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	24/12/1998	28/12/1999	716 510,38 €	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
19937 / MPH005233EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	198 882,85 €	V	EURIBOR12M	4,59	3,06	EUR	A	P	O	A-1
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	15/12/2000	01/12/2001	6 460 587,70 €	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	5,70	EUR	T	P	O	B-1
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	26/10/2001	01/12/2001	01/03/2002	12 274 685,73 €	C	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	4,94	5,12	EUR	T	P	O	B-1
22006 / MON260824EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	19/07/2002	01/08/2002	01/08/2003	2 700 000,00 €	C	(4.18**113)/EUR-YEN	3,54	3,58	EUR	A	P	O	F-6
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/07/2003	25/04/2004	7 000 000,00 €	F		3,82	3,49	EUR	A	X	O	A-1
24007 / 45 6000365 92u	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	3 771 083,00 €	F		4,29	4,36	EUR	T	P	O	A-1
25044 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	184 047,94 €	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
27010 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	8 000 000,00 €	V	EURIBOR01M	4,78	1,18	EUR	M	P	O	A-1
27015 / 344871ds	DEPFA BANK	22/06/2007	12/12/2007	12/02/2008	873 039,91 €	V	EURIBOR12M	4,90	2,59	EUR	A	X	O	A-1
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	01/09/2008	01/12/2008	1 669 732,45 €	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	5,70	EUR	T	P	O	B-1
28009 / 282947ds	DEPFA BANK	15/09/2006	28/03/2008	29/09/2008	9 664 006,93 €	V	EURIBOR03M	4,74	0,96	EUR	T	P	O	A-1
28010 / mis243842eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	01/01/2008	01/01/2009	1 372 561,15 €	V	EURIBOR03M	4,81	1,29	EUR	T	P	O	A-1
28011 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	1 736 184,28 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28012 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	293 233,38 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28013 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	123 780,72 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28014 / 5520818L	CREDIT FONCIER	30/06/2005	30/07/2008	30/07/2009	300 593,03 €	F		3,58	3,67	EUR	A	P	O	A-1
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	375 489,00 €	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
30001 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	25/10/2010	15/10/2011	1 072 199,00 €	F		1,40	2,61	EUR	A	P	O	A-1
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/04/2010	25/04/2011	5 942 883,53 €	F		1,45	2,53	EUR	A	X	O	A-1
30034 / 45 6267236 92p	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/11/2010	28/02/2011	2 835 155,62 €	F		4,29	4,36	EUR	T	P	O	A-1
30035 / 16849	SOCIETE GENERALE		30/07/2010	30/01/2011	714 851,75 €	V	TAG06M	0,56	0,28	EUR	S	P	O	A-1
32010 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	31 380,34 €	F		3,98	23,09	EUR	T	C	O	A-1
33018 / MIN281360EUR	LA BANQUE POSTALE	15/12/2013	27/12/2013	01/07/2014	1 400 000,00 €	V	EURIBOR03M	2,07	1,89	EUR	T	C	O	A-1
34022 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 000 000,00 €	V	EURIBOR03M	2,07	1,89	EUR	T	C	O	A-1
34034 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	3 000 000,00 €	V	EURIBOR03M	1,51	1,54	EUR	T	C	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (Total)</b>					<b>0,00</b>									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					1 969 980,38									
19909 / 21.06.99	CREDIT AGRICOLE - CIB	21/06/1999	23/06/1999	21/06/2000	969 980,38 €	F		3,49	4,32	EUR	A	X	O	A-1
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	CREDIT AGRICOLE - CIB	15/10/2005	21/12/2006	02/04/2026	1 000 000,00 €	V	TAG06M	3,28	0,61	EUR	S	X	O	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>76 022 354,87</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		<b>13 298 607,44</b>		<b>50 194 147,12</b>					<b>2 595 928,06</b>	<b>1 845 225,74</b>	<b>168 850,83</b>	<b>233 920,77</b>
1641 Emprunts en euros (Total)		13 298 607,44		49 194 147,12					2 518 867,75	1 840 226,14	168 850,83	233 857,47
19725 / 479730	N	0,00		97 165,16	3,00	F		5,00	21 469,94	5 931,76	0,00	4 844,76
19817 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		358 325,00	8,99	F		4,85	31 185,32	18 891,25	0,00	96,55
19937 / MPH005233EUR	N	0,00		17 199,65	0,00	V	E12M-POST	0,67	16 538,24	229,18	0,00	97,05
20029 / MPH016134EUR	N	0,00		4 387 289,22	13,92	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	204 930,55	256 080,03	0,00	20 108,41
21011 / MON190035EUR	N	0,00		5 725 445,86	6,92	C	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	4,94	667 187,86	307 746,88	0,00	23 569,75
22006 / MON260824EUR*	N	0,00		2 224 179,70	22,58	C	(4.18*113)/EUR-YEN	3,43	51 128,21	91 445,19	92 944,59	30 302,48
23003 / ar013294	O	206 199,75	B-1	206 199,75	23,32	C	Taux fixe 2.85% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M	2,85	5 200,41	88 971,84	21 950,53	3 690,69
24007 / 45 6000365 92u	N	0,00		2 998 305,29	19,92	F		4,29	92 937,65	131 132,47	0,00	10 718,94
25044 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		111 344,69	8,99	F		4,85	9 690,43	5 870,20	0,00	30,00
27010 / mis253689eur/0268146	N	0,00		5 878 091,59	12,92	V	EURIBOR12M	0,01	339 933,02	9 806,17	0,00	0,00
27015 / 344871ds	N	0,00		0,00	0,00	V	EURIBOR12M	0,61	139 661,11	869,43	0,00	0,00
28008 / MPH016134EUR	N	0,00		1 304 425,89	13,92	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	60 929,82	76 137,54	0,00	5 978,62
28009 / 282947ds	O	7 667 340,27	C-1	7 667 340,27	11,74	C	Taux fixe annuable à 3,98 %	3,98	375 332,82	339 463,38	32 005,18	44,42
28010 / mis243842eur	N	0,00		1 194 785,74	22,00	V	EURIBOR12M	0,27	32 421,47	3 862,84	0,00	431,88
28011 / 45 2900074 92n	N	0,00		1 374 506,39	14,92	F		4,22	64 429,65	59 712,43	0,00	4 833,68
28012 / 45 2900074 92n	N	0,00		232 147,50	14,92	F		4,22	10 881,90	10 085,14	0,00	816,39
28013 / 45 2900074 92n	N	0,00		97 994,93	14,92	F		4,22	4 593,51	4 257,17	0,00	344,62
28014 / 5520818L	N	0,00		240 125,33	15,58	F		3,58	10 984,46	8 989,73	0,00	3 581,87
28015 / 200810001	N	0,00		295 582,08	13,84	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	14 850,85	12 933,77	0,00	1 997,72
30001 / 102210	N	0,00		874 480,79	15,79	V	TAM	2,72	50 169,74	25 499,81	0,00	5 087,54
30033 / ar013294	O	5 425 067,42	B-1	5 425 067,42	23,32	C	Taux fixe 2.85% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M	2,85	136 821,93	229 689,71	21 950,53	97 101,17
30034 / 45 6267236 92p	N	0,00		2 539 479,27	19,92	F		4,29	78 715,55	111 065,49	0,00	9 078,64
30035 / 16849	N	0,00		579 561,26	12,08	V	TAG06M	0,18	35 735,31	967,22	0,00	31,65
32010 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		25 104,34	7,83	F		3,98	3 138,00	1 092,05	0,00	169,30
33018 / MIN281360EUR	N	0,00		1 365 000,00	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	35 000,00	19 634,24	0,00	6 359,12
34022 / MIN281360EUR	N	0,00		975 000,00	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	25 000,00	15 555,65	0,00	4 542,23
34034 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		3 000 000,00	25,00	V	EURIBOR03M	1,51	0,00	4 305,58	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)</b>		<b>0,00</b>		<b>1 000 000,00</b>					<b>77 060,31</b>	<b>4 999,60</b>	<b>0,00</b>	<b>63,30</b>
19909 / 21.06.99	N	0,00		0,00	0,00	V	TEC10	4,21	77 060,31	3 280,29	0,00	0,00
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	N	0,00		1 000 000,00	15,25	V	TAG12M	0,15	0,00	1 719,31	0,00	63,30

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 298 607,44</b>		<b>50 194 147,12</b>					<b>2 595 928,06</b>	<b>1 845 225,74</b>	<b>168 850,83</b>	<b>233 920,77</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

\*Cette annexe tient compte de l'annulation en cours des swaps liés à l'emprunt 22006. Cet emprunt sera refinancé le 01/08/2015 auprès de la SFIL et sera alors noté 1A.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A1.3

**A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Barrière simple B</b>														
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	6 460 587,70	4 387 289,22	1	28,00		Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	1 457 804,09		5,50	256 080,03	0,00	8,74
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	12 274 685,73	5 725 445,86	1	20,00		Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	1 005 564,43		4,94	307 746,88	0,00	11,41
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	7 000 000,00	206 199,75	1	35,00		2,63	2,63	0,00	E12M-POST	2,85	88 971,84	21 950,53	0,41
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	1 669 732,45	1 304 425,89	1	20,25		Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	433 433,27		5,50	76 137,54	0,00	2,60
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	5 942 883,53	5 425 067,42	1	28,00				0,00	E12M-POST	2,85	229 689,71	21 950,53	10,81
<b>TOTAL B</b>		<b>33 347 889,41</b>	<b>17 048 428,14</b>						<b>2 896 801,79</b>			<b>958 626,00</b>	<b>43 901,06</b>	<b>33,96</b>
<b>Option d'échange C</b>														
28009 / 282947ds	DEPFA BANK	9 664 006,93	7 667 340,27	1	18,50		EURIBOR03M + 0,02	EURIBOR03M + 0,02	0,00	3,98	3,98	339 463,38	32 005,18	15,28
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	375 489,00	295 582,08	1	4,75		Taux fixe annuable à 4,2 %	Taux fixe annuable à 4,2 %	66 755,95		4,20	12 933,77	0,00	0,59
<b>TOTAL C</b>		<b>10 039 495,93</b>	<b>7 962 922,35</b>						<b>66 755,95</b>			<b>352 397,15</b>	<b>32 005,18</b>	<b>15,86</b>
<b>Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplificateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres types de structures F</b>														
22006 / MON260824EUR*	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	2 700 000,00	2 224 179,70	6	35,00		(4.18*113)/EUR-YEN	(4.18*113)/EUR-YEN				91 445,19	92 944,59	4,43
<b>TOTAL F</b>		<b>2 700 000,00</b>	<b>2 224 179,70</b>						<b>0,00</b>			<b>91 445,19</b>	<b>92 944,59</b>	<b>4,43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>46 087 385,34</b>	<b>27 235 530,19</b>						<b>2 963 557,74</b>			<b>1 402 468,34</b>	<b>168 850,83</b>	<b>54,26</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

\*Cette annexe tient compte de l'annulation en cours des swaps liés à l'emprunt 22006. Cet emprunt sera refinancé le 01/08/2015 auprès de la SFIL et sera alors noté 1A.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	22 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	45,74 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	22 958 616,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	33,96 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	17 048 428,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	2 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	15,86 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	7 962 922,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	1 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	4,43 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 224 179,70 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

Cette annexe tient compte de l'annulation en cours des swaps liés à l'emprunt 22006. Cet emprunt sera refinancé le 01/08/2015 auprès de la SFIL et sera alors noté 1A.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**IV**  
**A1.5**

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		<b>5 631 267,17</b>					<b>5 631 267,17</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2300-D100470625	23003-ar013294	206 199,75	25/04/2038	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	206 199,75	25/10/2010	25/04/2023	A	0,00	0,00	0,00
2300-D100470625	30033-ar013294	5 425 067,42	25/04/2038	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	5 425 067,42	25/10/2010	25/04/2023	A	0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		<b>7 667 340,27</b>					<b>7 667 340,27</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28-IRS1008622	28009-282947ds	7 667 340,27	28/09/2026	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	7 667 340,27	28/03/2008	28/03/2026	S	0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total)(2)</b>		<b>4 448 359,40</b>					<b>4 448 359,40</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
120-347091M (5)	22006-MON260824EUR	2 224 179,70	01/08/2037	NATIXIS Banque de Financement	SWAP	TAUX	2 224 179,70	01/08/2005	01/08/2037	A	0,00	0,00	0,00
134-945150DE	22006-MON260824EUR	2 224 179,70	01/08/2037	DEPFA BANK	SWAP	TAUX	2 224 179,70	01/08/2006	01/08/2037	A	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>17 746 966,84</b>					<b>17 746 966,84</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(5) Ce swap a fait l'objet d'une annulation le 1/12/2014.

Cette annexe ne tient pas compte de l'annulation en cours des swaps liés à l'emprunt 22006. Cet emprunt sera refinancé le 01/08/2015 auprès de la SFIL et sera alors noté 1A.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/7688	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						<b>601 555,14</b>	<b>373 167,50</b>		
2300-D100470625	23003-ar013294	Si EURIBOR12M < 5,5 alors 2,85% Si EURIBOR12M >= 5,5 alors EURIBOR12M	2,85	E12M-POST	0,75			A-1	B-1
2300-D100470625	30033-ar013294	Si EURIBOR12M < 5,5 alors 2,85% Si EURIBOR12M >= 5,5 alors EURIBOR12M	2,85	E12M-POST	0,75	601 555,14	373 167,50	A-1	B-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						<b>2 317 954,97</b>	<b>982 132,72</b>		
28-IRS1008622	28009-282947ds		3,98	EURIBOR06M	0,36	2 317 954,97	982 132,72	A-1	C-1
<b>Taux complexe (total)(2)</b>						<b>943 188,88</b>	<b>1 316 054,86</b>		
120-347091M	22006-MON260824EUR	EURIBOR12M	0,54	YEN	3,64	559 745,89	814 246,95	F-6	A-1
134-945150DE	22006-MON260824EUR	EURIBOR12M -0,6	-0,01	EURIBOR12M	0,59	383 442,99	501 807,91	F-6	A-1
<b>TOTAL</b>						<b>3 862 698,99</b>	<b>2 671 355,08</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Cette annexe ne tient pas compte de l'annulation en cours des swaps liés à l'emprunt 22006. Cet emprunt sera refinancé le 01/08/2015 auprès de la SFIL et sera alors noté 1A.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A 3.1</b>

**A 3.1- ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de Constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques (VINCI)	500 000,00 €	01/01/2014	1 200 000,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A 3.2</b>

**A 3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

NEANT



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 6</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A 6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

EXERCICE	NATURE DE LA DEPENSE TRANSFEREE	DUREE DE L'ETALEMENT	DATE DE LA LIBERATION	MONTANT DE LA DEPENSE TRANSFEREE AU COMPTE 481 (I)	MONTANT AMORTI AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS (II)	MONTANT DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (6812) (III)	SOLDE (1)
2001	Capitalisation indemnité réaménagement parking Schuman	20		868 959,40 €	564 823,71 €	43 447,00 €	260 688,69 €
	<b>TOTAL</b>			<b>868 959,40 €</b>	<b>564 823,71 €</b>	<b>43 447,00 €</b>	<b>260 688,69 €</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	<b>A 8.1</b>

**A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>					
<b>B04/2131/BATIMENTS</b>					
15/10/2014	2006B00012	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	277 779,13 €	- €	50
15/10/2014	2007B00028	PARKING EST HDV	8 116 989,71 €	- €	50
15/10/2014	2007B00030	PARKING LES GEANTS	90 116,59 €	- €	50
15/10/2014	2008B00210	PARKING LAFAYETTE	473 562,02 €	- €	50
15/10/2014	2008B00665	PARKING LE TRIDENT	49 945,01 €	- €	50
15/10/2014	2008B00666	PARKING PARC PAUL MISTRAL	52 546,34 €	- €	50
15/10/2014	2009B00005	PARKING DENFERT ROCHEREAU	11 734,17 €	- €	50
15/10/2014	2011B00541	PARKING ENCLOS GARE	156 335,32 €	- €	50
<b>B04/2051/CONCESSIONS &amp; DROITS</b>					
24/02/2014	2014O00022	LOGICIEL TELECOLLECTE WYNID/PARKING LE DOYEN GARE	2 913,70 €	- €	5
<b>B04/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS</b>					
01/01/2014	2014M00507	PARKING LES GEANTS	1 790,00 €	- €	20
<b>B04/2183/MATERIEL INFORMATIQUE</b>					
31/10/2014	2014M00547	PARKING VERDUN/2183 / EX 2011M00660	196,26 €	- €	1
31/10/2014	2014M00551	MAT INFORMATIQUE / EX IN 19940000010	647,07 €	- €	1
31/10/2014	2014M00552	2 PALM ZIRE 2007 / EX 2006M00006	309,50 €	- €	1
31/10/2014	2014M00553	IMPRIMANTE / EX 208M00114	407,14 €	- €	1
31/10/2014	2014M00554	PARKING BERRIAT / EX 2011M00644	78,96 €	- €	1
31/10/2014	2014M00555	PARKING TERRAY / EX2011M00653	11,28 €	- €	1
31/10/2014	2014M00556	PARKING EUROPOLE / EX 2011M00655	376,73 €	- €	1
31/10/2014	2014M00557	PARKING HOICHE / EX 2011M00657	331,60 €	- €	1
31/10/2014	2014M00558	INSTALLATIONS TPE FIXES / EX IN20060600002	289,90 €	- €	1
<b>B04/1315/SUBV EQT R GROUP COLL</b>					
18/07/2014	2014S00006	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	270 000,00 €	- €	
<b>B04/1335/NON REALISATION AIRE</b>					
05/03/2014	2014S00002	PARTICIPATION NON REALISATION AIRE STATIONNEMENT	988 352,37 €	- €	19
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>					
<b>MISE A DISPOSITION</b>					
<b>AFFECTATION</b>					
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>10 494 712,80 €</b>	<b>- €</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 8.2</b>

**A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
15/10/2014	ORDINATEURS	3 356,07 €		3 356,07 €	- €		
15/10/2014	materiel informatique 2002	3 548,60 €		3 548,60 €	- €		
15/10/2014	materiel informatique	2 365,59 €		2 365,59 €	- €		
15/10/2014	Materiel informatique	10 332,53 €		10 332,53 €	- €		
15/10/2014	Materiel informatique	2 327,59 €		2 327,59 €	- €		
15/10/2014	MAT INFORMATIQUE/PARKING LE DOYEN C	4 099,96 €		4 099,96 €	- €		
15/10/2014	MAT INFORMATIQUE/PARKING EN OUVRAG	36 608,31 €		36 608,31 €	- €		
15/10/2014	BOITIER MODEM/FAX MESSAGE	218,79 €		218,79 €	- €		
15/10/2014	VEHICULE CONTROLE DU STATIONNEMEN	10 671,43 €		10 671,43 €	- €		
15/10/2014	1 BALAYEUSE + 1 SAXO	40 674,01 €		40 674,01 €	- €		
03/11/2014	PARKING VERDUN/2183 / EX 2011M00660	196,26 €		196,26 €	- €		
03/11/2014	MAT INFORMATIQUE / EX IN 19940000010	18 285,56 €		18 285,56 €	- €		
03/11/2014	2 PALM ZIRE 2007 / EX 2006M00006	309,50 €		309,50 €	- €		
03/11/2014	IMPRIMANTE / EX 2008M00114	813,14 €		813,14 €	- €		
03/11/2014	INSTALLATIONS TPE FIXES / EX IN20060600	2 870,40 €		2 870,40 €	- €		
03/11/2014	PARKING TERRAY / EX 2011M00653	11,28 €		11,28 €	- €		
03/11/2014	PARKING EUROPOLE / EX 2011M00655	376,73 €		376,73 €	- €		
03/11/2014	PARKING HOCHE / EX 2011M00657	331,60 €		331,60 €	- €		
03/11/2014	PARKING BERRIAT / EX 2011M00644	78,96 €		78,96 €	- €		
	BOUILLOIRE	39,80 €		39,80 €	- €		
	Réfrigérateur Contrôle stationnement Droits Vo	215,10 €		215,10 €	- €		
	TRIEUSE COMPTEUSE < 380 E	375,07 €		375,07 €	- €		
	PARKING LE DOYEN EUROPOLE / STORES	287,04 €		287,04 €	- €		
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		<b>138 393,32 €</b>				<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 8.3</b>

**A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>PRODUIS DES CESSIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B 2.1</b>

**B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2014	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2014)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2014) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (2)	RESTES A FINANCER AU-DELA DE L'EXERCICE 2014 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2014
<b>Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île</b>	11 310 000,00	2 387 210,00	13 697 210,00	41 270,07	670 000,00	13 307 088,50	348 851,43
<b>Parkings silos Villeneuve</b>	14 168 350,00	- 2 543 873,36	11 624 476,64	4 126 912,06	6 526 686,58	1 510 339,38	5 987 225,20

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors taxe.



# ACTIVITES ECONOMIQUES





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>50 795 201,71</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					40 851 951,35									
19938 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	2 347 714,87	V	E12M-POST	4,59	2,88	EUR	A	P	O	A-1
19942 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	701 265,48	V	E12M-POST	4,59	2,88	EUR	A	P	O	A-1
22012 / MPH206448EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	24/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	1 500 000,00	F	Taux fixe 3,75%	3,73	2,58	EUR	A	P	O	A-1
23005 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.ALP.	19/08/2003	22/10/2003	22/01/2004	2 626 712,00	F		4,05	4,11	EUR	T	P	O	A-1
24009 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	780 867,60	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
25002 / 15915010M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	600 470,00	V	EURIBOR12M	2,47	2,13	EUR	M	C	O	A-1
25045 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	467 670,20	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
26003 / mis243842eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	11/12/2006	01/01/2008	3 496 393,00	V	EURIBOR12M	3,90	1,47	EUR	T	P	O	A-1
26007 / 16849	SOCIETE GENERALE		28/12/2006	30/07/2007	1 589 719,35	V	EURIBOR06M	3,60	1,03	EUR	S	P	O	A-1
26010 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	494 440,82	V	EURIBOR12M	3,60	1,41	EUR	T	P	O	A-1
27002 / 200725 03CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2008	248 680,27	F		4,30	4,31	EUR	A	P	O	A-1
27003 / 200725 02CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2008	446 905,64	F		4,25	4,26	EUR	A	P	O	A-1
27021 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.ALP.	19/08/2003	22/10/2007	22/01/2008	434 133,62	F		4,05	4,11	EUR	T	P	O	A-1
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	2 300 000,00	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
29005 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	149 886,84	V	EURIBOR12M	1,89	1,66	EUR	A	C	O	A-1
30002 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/08/2010	26/10/2010	15/10/2011	2 432 213,00	F	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31004 / 0035377/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	553 423,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	C	O	A-1
31009 / min275738eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	14/08/2010	13/03/2012	01/10/2012	6 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,82	1,21	EUR	T	P	O	A-1
32008 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	3 083 896,23	F		3,98	4,21	EUR	T	C	O	A-1
32008 / 9018057/3890670	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	23/05/2012	25/07/2012	25/10/2012	3 139 387,43	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
33017 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	30/12/2013	01/07/2014	318 572,00	V	Euribor 03 M + 1,7	2,07	1,90	EUR	T	C	O	A-1
34035 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,51	1,54	EUR	T	C	N	A-1
34036 /	LA BANQUE POSTALE	12/12/2014	17/12/2014	01/10/2015	2 140 000,00	F		2,14	2,16	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					9 943 250,36									
29010 / xu00312333	CREDIT AGRICOLE - CIB	24/12/2009	29/12/2009	22/10/2012	9 943 250,36	V	EURIBOR03M	1,54	0,83	EUR	T	C	O	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>50 795 201,71</b>									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.  
(9) Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		<b>300 239,00</b>		<b>39 801 857,25</b>					<b>2 478 807,01</b>	<b>648 810,53</b>	<b>1 963,10</b>	<b>113 145,59</b>
1641 Emprunts en euros (Total)		300 239,00		31 001 856,95					2 038 806,99	596 218,25	1 963,10	106 439,99
19938 / MPH267581EUR	N	0,00		897 791,06	5,09	V	EURIBOR12M	0,72	161 272,04	7 720,43	0,00	5 497,62
19942 / MPH267581EUR	N	0,00		278 281,54	5,09	V	EURIBOR12M	0,72	39 212,03	2 314,48	0,00	1 704,06
22012 / MPH206448EUR	N	0,00		855 525,01	8,00	F	EURIBOR12M	0,62	73 892,99	5 842,42	0,00	5 536,20
23005 / 005516201	N	0,00		862 010,36	3,81	F		4,05	194 652,85	39 863,40	0,00	6 594,38
24009 / 45 2900074 92n	N	0,00		561 416,93	14,92	F		4,22	26 316,31	24 389,52	0,00	1 974,32
25002 / 15915/10ME	O	300 239,00	C-1	300 239,00	9,66	C	Taux fixe annuable à 4,22%	4,22	33 359,00	14 796,21	1 963,10	1,79
25045 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		282 929,54	8,99	F		4,85	24 623,60	14 916,33	0,00	76,23
26003 / mis243842eur	N	0,00		2 986 964,80	22,00	V	EURIBOR03M	0,27	81 053,68	9 657,11	0,00	1 079,71
26007 / 16849	N	0,00		1 126 641,89	12,08	V	TAG06M	0,18	69 467,88	1 880,23	0,00	61,53
26010 / 16848	N	0,00		366 637,29	12,16	V	EURIBOR12M	0,19	20 670,38	3 054,34	0,00	33,44
27002 / 200725 03CM	N	0,00		131 701,64	5,50	F		4,30	18 893,96	6 475,61	0,00	2 831,58
27003 / 200725 02CM	N	0,00		186 579,62	3,50	F		4,25	41 989,83	9 714,20	0,00	3 964,82
27021 / 005516201	N	0,00		180 493,93	3,81	F		4,05	40 757,84	8 346,88	0,00	1 380,78
28016 / 200810001	N	0,00		1 810 542,32	13,84	C	Taux fixe annuable à 4,2%	4,20	90 966,55	79 223,81	0,00	12 236,75
29005 / 0904577	N	0,00		99 791,24	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	9 979,12	1 262,36	0,00	78,86
30002 / 102210	N	0,00		1 983 702,24	15,79	V		2,72	113 806,76	57 844,64	0,00	11 540,74
31004 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		502 550,75	17,96	V	EURIBOR03M	0,98	17 725,50	5 927,34	0,00	219,34
31009 / min275738eur	N	0,00		5 127 260,01	11,50	V	EURIBOR03M	1,22	391 912,74	69 016,25	0,00	14 165,91
32006 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		2 466 956,95	7,83	F		3,98	308 369,64	107 313,02	0,00	16 636,88
32008 / 9016057/3690670	N	0,00		2 543 233,13	7,56	F		4,22	271 919,99	114 533,97	0,00	19 378,02
33017 / MIN281360EUR	N	0,00		310 607,70	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	7 964,30	4 949,73	0,00	1 447,03
34035 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		5 000 000,00	25,00	V	EURIBOR03M	1,51	0,00	7 175,97	0,00	0,00
34036 /	N	0,00		2 140 000,00	20,50	F		2,14	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		8 800 000,30					440 000,02	52 592,28	0,00	6 705,60
29010 / xu00312333	N	0,00		8 800 000,30	20,80	V	EURIBOR03M	0,50	440 000,02	52 592,28	0,00	6 705,60
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>300 239,00</b>		<b>39 801 857,25</b>					<b>2 478 807,01</b>	<b>648 810,53</b>	<b>1 963,10</b>	<b>113 145,59</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange C														
25002 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	600 470,00	300 239,00	1	17,83		TAG 01 M + 0.07	TAG 01 M + 0.07	0,00	4,21	4,21	14 796,21	1 963,10	0,75
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	2 300 000,00	1 810 542,32	1	4,75		TAUX fixe annuable à 4,2%	TAUX fixe annuable à 4,2%	408 902,41		4,20	79 223,81	0,00	4,55
<b>TOTAL C</b>		<b>2 900 470,00</b>	<b>2 110 781,32</b>						<b>408 902,41</b>			<b>94 020,02</b>	<b>1 963,10</b>	<b>5,30</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 E														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures F														
<b>TOTAL F</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 900 470,00</b>	<b>2 110 781,32</b>						<b>408 902,41</b>			<b>94 020,02</b>	<b>1 963,10</b>	<b>5,30</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	22 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	94,70 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	37 691 075,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	2 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	5,30 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 110 781,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		300 239,00					300 239,00				0,00	0,00	0,00
291-	25002-15915/10M€	300 239,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	300 239,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>300 239,00</b>					<b>300 239,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/7688	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						129 728,65	77 020,49		
291-	25002-15915/10M€		4,22	Eur12M préfixé+0,04%		129 728,65	77 020,49	A-1	C-1
<b>Taux complexe (total)(2)</b>						0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>						129 728,65	77 020,49		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 6</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A 6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

EXERCICE	NATURE DE LA DEPENSE TRANSFEREE	DUREE DE L'ETALEMENT	DATE DE LA LIBERATION	MONTANT DE LA DEPENSE TRANSFEREE AU COMPTE 481 (I)	MONTANT AMORTI AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS (II)	MONTANT DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (6812) (III)	SOLDE (1)
							- €
							- €
							- €
	<b>TOTAL</b>			- €	- €	- €	- €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	<b>A 8.1</b>

**A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>					
<b>B12/2131/BATIMENTS</b>					
20/01/2014	2014B00026	LES PEUPLIERS	55 393,45 €	- €	40
20/01/2014	2014B00027	MIN	168 817,65 €	- €	40
23/01/2014	2014B00038	COMMERCE SUD/66 PLACE DES GEANTS	2 405,75 €	- €	40
28/01/2014	2014B00046	CEMOI	680,00 €	- €	40
03/07/2014	2014B00108	COMMERCE SUD/52 PLACE DES GEANTS	1 938,08 €	- €	40
09/09/2014	2014B00130	CEMOI	619 609,78 €	- €	40
<b>B12/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS</b>					
07/01/2014	2014B00001	COMMERCE SUD/52 PLACE DES GEANTS	10 934,00 €	- €	20
20/01/2014	2014B00028	COMMERCE SUD/9 PLACE GEANTS	5 912,00 €	- €	20
23/05/2014	2014B00100	COMMERCE SUD/102 GAL DE L'ARLEQUIN	4 296,15 €	- €	20
31/01/2014	2014B00050	KIOSQUE PARC MISTRAL	3 678,00 €	- €	20
23/01/2014	2014B00035	CEMOI	2 468,62 €	- €	20
<b>B12/2764/AUTRES CREANCES PARTI</b>					
15/12/2014	2014D00104	CREANCE AALPEXPO	2 852 103,75 €	- €	
<b>B12/1312/SUBV EQPT R REGIONS</b>					
31/12/2014	2015S00003	SUBV REGION CENTRE SANTE MISTRAL 2004	21 739,61 €	- €	1
31/12/2014	2015S00004	SUBV REGION / CENTRE SANTE MISTRAL 2003	86 958,45 €	- €	1
<b>B12/1315/SUBV EQPT R GROUP COL</b>					
24/02/2014	2014S00001	SUBVENTION COMMERCE SUD	25 000,00 €	- €	40
<b>B12/1318/AUTRES SUBV R</b>					
17/04/2014	2014S00003	PARTICIPATION AGEFIPH TVX ACCESSIBILITE CEMOI	8 201,00 €	- €	40
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>					
<b>MISE A DISPOSITION</b>					
<b>AFFECTATION</b>					
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 870 136,29 €</b>	<b>- €</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 8.2</b>

**A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 8.3</b>

**A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>PRODUIS DES CESSIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B 2.1</b>

**B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTEE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2014	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2014)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2014) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (2)	RESTES A FINANCER AU- DELA DE L'EXERCICE 2014 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2014
<b>Cémoi : Travaux de rénovation</b>	6 398 131,97	- 68 843,62	6 329 288,35	6 329 288,35	Autorisation de programme clôturée le 21 juillet 2014		
<b>Cémoi : Aménagement intérieur des locaux</b>	850 000,00	-	850 000,00	270 970,22	500 000,00	142 313,08	436 716,70
<b>Alpexpo : Programme de travaux d'investissement</b>	11 800 000,00	-	11 800 000,00	8 112 640,34	3 168 358,00	1 048 216,79	2 639 142,87

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

# LOCAUX CULTURELS



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>26 978 823,81</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					26 978 823,81									
21016 / 1002217	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	15/11/2001	30/11/2001	01/12/2002	1 524 490,00	V	LIVRET A	3,00	2,34	EUR	A	X	O	A-1
22016 / 1015167	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	19/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	4 177 805,00	V	LIVRET A	3,25	2,36	EUR	A	X	O	A-1
25048 / conv.16.12.05	CREDIT AGRICOLE - CIB	16/12/2005	20/12/2005	20/04/2006	9 395 351,43	F		3,81	3,86	EUR	A	C	O	A-1
26011 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	1 923 444,60	V	EURIBOR03M	3,60	1,40	EUR	T	P	O	A-1
27005 / 319735ds 14.5m€	DEPFA BANK	22/06/2007	02/07/2007	02/07/2008	3 516 084,70	V	EURIBOR12M	4,53	1,39	EUR	T	P	O	A-1
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	376 641,00	C	Taux fixe annulable à 4,20%	4,20	4,33	EUR	T	P	O	C-1
29006 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	591 932,08	V	EURIBOR12M	1,89	1,59	EUR	A	C	O	A-1
31005 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	340 513,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	C	O	A-1
32007 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	741 820,00	F		3,96	4,10	EUR	T	C	O	A-1
33019 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 730 742,00	V	EURIBOR03M	2,07	1,89	EUR	T	C	O	A-1
34023 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,07	1,89	EUR	T	C	O	A-1
34037 /	LA BANQUE POSTALE	12/12/2014	17/12/2014	01/10/2015	1 660 000,00	F		2,14	2,16	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>26 978 823,81</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		0,00		19 591 900,45					912 423,01	458 121,53	0,00	243 367,03
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		19 591 900,45					912 423,01	458 121,53	0,00	243 367,03
21016 / 1002217	N	0,00		619 401,60	6,92	V	LIVRET A	1,25	84 170,54	8 794,65	0,00	501,31
22016 / 1015167	N	0,00		2 685 469,24	13,00	V	LIVRET A	2,50	158 603,88	71 101,83	0,00	40 170,15
25048 / conv.16.12.05	N	0,00		6 803 100,94	15,30	F		3,81	303 687,58	274 169,04	0,00	183 357,74
26011 / 16848	N	0,00		1 426 271,01	12,41	V	EURIBOR12M	0,19	80 410,68	11 881,82	0,00	130,09
27005 / 319735ds 14.5m€ *	N	0,00		2 141 405,93	4,50	V	EURIBOR12M	0,21	77 834,97	4 418,07	0,00	351,24
28017 / 200810001	N	0,00		296 488,86	13,84	C	Taux fixe annulable à 4,20%	4,20	14 896,41	12 973,45	0,00	2 003,85
29006 / 0904577	N	0,00		394 621,38	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	39 462,14	4 991,96	0,00	311,85
31005 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		309 212,05	17,96	V	EURIBOR03M	0,98	10 906,25	3 647,01	0,00	134,95
32007 / V Grenoble2012-2022	N	0,00		593 456,00	7,83	F		3,98	74 182,00	25 815,43	0,00	4 002,20
33019 / MIN281360EUR	N	0,00		1 687 473,44	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	43 268,56	23 889,62	0,00	7 861,42
34023 / MIN281360EUR	N	0,00		975 000,00	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	25 000,00	16 438,65	0,00	4 542,23
34037 /	N	0,00		1 660 000,00	20,50	F		2,14	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>19 591 900,45</b>					<b>912 423,01</b>	<b>458 121,53</b>	<b>0,00</b>	<b>243 367,03</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

\* L'encours de l'emprunt 27005 tient compte de la régularisation du remboursement du capital des années 2011 à 2014 effectuée sur l'exercice 2014. Cette régularisation a consisté à la réduction des amortissements des années 2011 à 2014 par un titre de recettes émis sur le compte 1641 à hauteur de 230 387,95 €.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange C														
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	376 641,00	296 488,86	1	4,75		Taux fixe annuable à 4,20%		66 960,39		4,20	12 973,45	0,00	1,51
<b>TOTAL C</b>		<b>376 641,00</b>	<b>296 488,86</b>						<b>66 960,39</b>			<b>12 973,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1,51</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures F														
<b>TOTAL F</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>376 641,00</b>	<b>296 488,86</b>						<b>66 960,39</b>			<b>12 973,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1,51</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	11 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	98,49 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	19 295 411,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	1,51 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	296 488,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 6</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A 6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

EXERCICE	NATURE DE LA DEPENSE TRANSFEREE	DUREE DE L'ETALEMENT	DATE DE LA LIBERATION	MONTANT DE LA DEPENSE TRANSFEREE AU COMPTE 481 (I)	MONTANT AMORTI AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS (II)	MONTANT DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (6812) (III)	SOLDE (1)
							- €
							- €
							- €
	<b>TOTAL</b>			- €	- €	- €	- €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	<b>A 8.1</b>

**A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>					
<b>B13/2131/BATIMENTS</b>					
16/01/2014	2014B00015	MC2 / TRAVAUX 2014	100 950,61 €	- €	40
<b>B13/2183/MAT INFORMATIQUE</b>					
16/09/2014	2014M00488	MAT INFORMATIQUE/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	15 629,00 €	- €	4
<b>B13/2184/MOBILIER</b>					
16/09/2014	2014M00492	MOBILIER/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	83 973,99 €	- €	10
<b>B13/2188/MATERIEL DIVERS</b>					
31/07/2014	2014M00445	MAT AUDIO VISUEL/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	523 022,83 €	- €	10
<b>B13/1311/SUBV EQUIPT ETAT</b>					
22/08/2014	2014S00013	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	313 564,53 €	- €	
<b>B13/1312/SUBV EQUIPT REGIONS</b>					
22/08/2014	2014S00014	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	270 361,04 €	- €	
<b>B13/1313/SUBV EQUIPT DEPT</b>					
22/08/2014	2014S00015	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	273 525,00 €	- €	
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>					
<b>MISE A DISPOSITION</b>					
<b>AFFECTATION</b>					
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 581 027,00 €</b>	<b>- €</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 8.2</b>

**A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 8.3</b>

**A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>PRODUIS DES CESSIONS</b>		<b>REALISATIONS</b>
COMPTTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B 2.1</b>

**B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2014	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2014)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2014) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (2)	RESTES A FINANCER AU- DELA DE L'EXERCICE 2014 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2014
<b>Salle de musiques amplifiées</b>	9 136 435,52	1 065 111,77	10 201 547,29	6 099 312,74	3 760 229,49	1 158 058,78	2 944 175,77

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.





# SELF CLEMENCEAU



**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>120 453,18</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					120 453,18									
26013 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	22 921,18	V	EURIBOR03M	3,60	1,37	EUR	T	P	O	A-1
28018 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	26 000,00	C	Taux fixe annuable à 4,20%	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
29007 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	25 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	2,13	EUR	A	C	O	A-1
30004 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	30 000,00	F		1,34	2,81	EUR	A	P	O	A-1
31006 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	16 532,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>120 453,18</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>93 610,42</b>					<b>5 586,47</b>	<b>2 138,55</b>	<b>0,00</b>	<b>301,95</b>
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		93 610,42					5 586,47	2 138,55	0,00	301,95
26013 / 16848	N	0,00		16 996,52	12,91	V	EURIBOR12M	0,19	958,23	141,60	0,00	1,55
28018 / 200810001	N	0,00		20 467,05	13,84	C	Taux fixe annuable à 4,20%	4,20	1 028,33	895,58	0,00	138,33
29007 / 0904577	N	0,00		16 666,65	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	1 666,67	210,83	0,00	13,17
30004 / 102210	N	0,00		24 467,87	15,79	V	TAM	2,72	1 403,74	713,48	0,00	142,35
31006 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		15 012,33	17,96	V	EURIBOR03M	0,98	529,50	177,06	0,00	6,55
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>93 610,42</b>					<b>5 586,47</b>	<b>2 138,55</b>	<b>0,00</b>	<b>301,95</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange C														
28018 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	26 000,00	20 467,05	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,20%		4 622,29		4,20	895,58	0,00	21,86
<b>TOTAL C</b>		<b>26 000,00</b>	<b>20 467,05</b>						<b>4 622,29</b>			<b>895,58</b>	<b>0,00</b>	<b>21,86</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures F														
<b>TOTAL F</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 000,00</b>	<b>20 467,05</b>						<b>4 622,29</b>			<b>895,58</b>	<b>0,00</b>	<b>21,86</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	78,14 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	73 143,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	21,86 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	20 467,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
 Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

93610,42

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	<b>A 10.1</b>

**A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>					
<b>B14/2158/MATERIEL CUISINE</b>					
09/09/2014	2014M00476	MAT TECHNIQUE	716,00 €	- €	5
<b>B14/2188/EQUIPEMENT CUISINE</b>					
24/09/2014	2014M00500	EQUIPEMENT CUISINE	7 250,00 €	- €	5
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>					
<b>MISE A DISPOSITION</b>					
<b>AFFECTATION</b>					
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>7 966,00 €</b>	<b>- €</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 10.2</b>

**A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 10.3</b>

**A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C 1.1</b>

**C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
<b>Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets</b>		-	-	-	-	-	-
Directeur général des services	A			-			-
Directeur général adjoint des services	A			-			-
Directeur général des services techniques				-			-
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				-			-
Collaborateur de cabinet				-			-
Collaborateur de groupe d'élus				-			-
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		1	-	1	1,0	-	1,0
Administrateur	A			-			-
Attaché	A			-			-
Rédacteur	B			-			-
Adjoint administratif	C	1	-	1	1,0	-	1,0
<b>TECHNIQUE</b>		13	-	13	11,8	-	11,8
Ingénieur	A	-	-	-	-	-	-
Technicien	B	1	-	1	-	-	-
Adjoint technique	C	10	-	10	8,8	-	8,8
Agent de maîtrise	C	2	-	2	3,0	-	3,0
<b>SOCIALE</b>		-	-	-	-	-	-
Conseiller socio-éducatif	A			-			-
Assistant socio-éducatif	B			-			-
Agent spécialisé des écoles maternelles	C			-			-
<b>MEDICO-SOCIALE</b>		-	-	-	-	-	-
Médecin	A			-			-
Psychologue	A			-			-
Infirmier en soins généraux	A			-			-
<b>MEDICO-TECHNIQUE</b>		-	-	-	-	-	-
Technicien paramédical de classe normale	B			-			-
<b>SPORTIVE</b>		-	-	-	-	-	-
Conseiller des APS	A			-			-
Educateur des APS	B			-			-
Opérateur des APS	C			-			-

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C 1.1</b>

**C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
<b>CULTURELLE</b>		-	-	-	-	-	-
Attaché de conservation du patrimoine	A			-			-
Bibliothécaire	A			-			-
Conservateur des bibliothèques	A			-			-
Conservateur du patrimoine	A			-			-
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A			-			-
Professeur d'enseignement artistique	A			-			-
Assistant d'enseignement artistique	B			-			-
Assistant de conservation	B			-			-
Adjoint territorial du patrimoine	C			-			-
<b>ANIMATION</b>		-	-	-	-	-	-
Animateur	B			-			-
Adjoint territorial d'animation	C			-			-
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		-	-	-	-	-	-
Directeur de police municipale	A			-			-
Chef service de police municipale	B			-			-
Agent police municipale	C			-			-
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>		-	-	-	-	-	-
				-			-
				-			-
<b>TOTAL GENERAL</b>	-	<b>14</b>	-	<b>14</b>	<b>12,8</b>	-	<b>12,8</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



# TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES



**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					460 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					460 000,00									
26014 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	460 000,00	V	EURIBOR12M	3,60	1,37	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>460 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		0,00		341 098,85					19 230,55	2 841,58	0,00	60,25
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		341 098,85					19 230,55	2 841,58	0,00	60,25
26014 / 16848	N	0,00		341 098,85	12,91	V	EURIBOR03M +0,0175	0,19	19 230,55	2 841,58	0,00	60,25
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>341 098,85</b>					<b>19 230,55</b>	<b>2 841,58</b>	<b>0,00</b>	<b>60,25</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>														<b>0,00</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>														<b>0,00</b>
Option d'échange C														
<b>TOTAL C</b>														<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>														<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
<b>TOTAL E</b>														<b>0,00</b>
Autres types de structures F														
<b>TOTAL F</b>														<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>														<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

<b>Structures / Indices sous-jacents</b>	<b>(1) Indices en euros</b>	<b>(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices</b>	<b>(3) Ecart d'indices zone euro</b>	<b>(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro</b>	<b>(5) Ecart d'indices hors zone euro</b>	<b>(6) Autres indices</b>
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	341 098,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 10.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	

**A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>				
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>				
<b>MISE A DISPOSITION</b>				
<b>AFFECTATION</b>				
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>				
<b>DIVERS</b>				
	<b>TOTAL GENERAL</b>	- €	- €	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 10.2</b>

**A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 10.3</b>

**A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	



# MISTRAL - EAUX CLAIRES





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		10 384,00		32 985,42					2 423,41	583,24	67,88	5,85
1641 Emprunts en euros (Total)		10 384,00		32 985,42					2 423,41	583,24	67,88	5,85
25006 / 15915/10ME	O	10 384,00	C-1	10 384,00	9,66	F	EURIBOR12M	4,22	1 153,00	511,60	67,88	0,06
25012 / 248557ds 8836000ME	N	0,00		22 601,42	4,29	V	EURIBOR03M	0,24	1 270,41	71,64	0,00	5,79
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 384,00</b>		<b>32 985,42</b>					<b>2 423,41</b>	<b>583,24</b>	<b>67,88</b>	<b>5,85</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>60 716,06</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					60 716,06									
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	20 761,00	V	EURIBOR12M + 0,04	2,47	2,09	EUR	M	C	O	A-1
25012 / 248557ds 8836000M€	DEPFA BANK	22/12/2005	28/12/2005	18/04/2006	39 955,06	V	EURIBOR03M + 0,04	2,54	1,94	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>60 716,06</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

**IV**  
**A2.3**

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Barrière simple B</b>														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Option d'échange C</b> 25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	20 761,00	10 384,00	1	18,00		TAG01M + 0,07	TAG01M + 0,07	0,00	4,21	4,21	511,60	67,88	31,48
<b>TOTAL C</b>		<b>20 761,00</b>	<b>10 384,00</b>						<b>0,00</b>			<b>511,60</b>	<b>67,88</b>	<b>31,48</b>
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL F</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 761,00</b>	<b>10 384,00</b>						<b>0,00</b>			<b>511,60</b>	<b>67,88</b>	<b>31,48</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	68,52 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	22 601,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	31,48 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	10 384,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/6688	Produits c/7688	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						4 485,50	2 663,06		
292-	25006-15915/10M€		4,22	Eur12M préfixé+0,04%	0,58	4 485,50	2 663,06	A-1	C-1
<b>Taux complexe (total)(2)</b>						0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>						4 485,50	2 663,06		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A2.5

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		10 384,00					10 384,00				0,00	0,00	0,00
292-	25006-15915/10M€	10 384,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	10 384,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 384,00</b>					<b>10 384,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 10.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	

**A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>				
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>				
<b>MISE A DISPOSITION</b>				
<b>AFFECTATION</b>				
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>				
<b>DIVERS</b>				
	<b>TOTAL GENERAL</b>	- €	- €	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 10.2</b>

**A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 10.3</b>

**A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	



# CUISINE CENTRALE



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>5 181 157,00</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 181 157,00									
26015 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	525 052,00	V	EURIBOR03M	3,60	1,37	EUR	T	P	O	A-1
27013 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	100 000,00	V	EURIBOR01M	4,78	1,18	EUR	M	P	O	A-1
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	3 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 4,20%	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
29008 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	1,58	EUR	A	C	O	A-1
30005 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	450 000,00	F		1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31007 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	42 900,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	C	O	A-1
33020 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	63 205,00	V	EURIBOR03M	2,07	1,89	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>5 181 157,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2014											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>3 958 655,21</b>					<b>235 528,26</b>	<b>127 278,17</b>	<b>0,00</b>	<b>18 962,65</b>
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		3 958 655,21					235 528,26	127 278,17	0,00	18 962,65
26015 / 16848	N	0,00		389 336,11	12,91	V	EURIBOR12M	0,19	21 950,09	3 243,44	0,00	35,51
27013 / mis253689eur/0268146	N	0,00		73 476,09	12,92	V	EURIBOR12M	0,01	4 249,17	122,58	0,00	0,00
28021 / 200810001	N	0,00		2 361 576,94	13,84	F		4,20	118 652,02	103 335,42	0,00	15 960,98
29008 / 0904577	N	0,00		666 666,65	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	66 666,67	8 433,33	0,00	526,83
30005 / 102210	N	0,00		367 018,03	15,79	V	TAM	2,72	21 056,15	10 702,22	0,00	2 135,23
31007 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		38 956,51	17,96	V	EURIBOR03M	0,98	1 374,04	459,47	0,00	17,00
33020 / MIN281360EUR	N	0,00		61 624,88	19,25	V	EURIBOR03M	1,97	1 580,12	981,71	0,00	287,10
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>3 958 655,21</b>					<b>235 528,26</b>	<b>127 278,17</b>	<b>0,00</b>	<b>18 962,65</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2014	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange C 28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	3 000 000,00	2 361 576,94	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,2%	Taux fixe annulable à 4,2%	533 350,76		4,20	103 335,42	0,00	59,66
<b>TOTAL C</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>2 361 576,94</b>						<b>533 350,76</b>			<b>103 335,42</b>	<b>0,00</b>	<b>59,66</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
<b>TOTAL E</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures F														
<b>TOTAL F</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>2 361 576,94</b>						<b>533 350,76</b>			<b>103 335,42</b>	<b>0,00</b>	<b>59,66</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2014

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	6 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	40,34 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 597 078,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	59,66 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 361 576,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.  
Cette annexe ne tient pas compte des réaffectations d'emprunts entre budgets effectuées au 31/12/2014.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES</b>	<b>A 10.1</b>

**A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
<b>ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX</b>					
<b>B18/2158/MATERIEL &amp; OUTILLAGE</b>					
23/10/2014	2014M00528	VENTILATEURS/CHAMBRE FROIDE	1 755,07 €	- €	10
30/07/2014	2014M00433	COMPRESSEUR	5 451,36 €	- €	10
<b>B18/2158/MATERIEL RESTAURATION</b>					
11/03/2014	2014M00269	BALANCE OHAUS RANGER	1 196,64 €	- €	10
20/01/2014	2014M00051	THERMOSCELLEUSE	4 854,64 €	- €	10
11/03/2014	2014M00267	PLATINE DE COMMANDE POUR SAUTEUSE CHARVET	2 998,25 €	- €	10
03/06/2014	2014M00360	CHARRIOT	6 325,02 €	- €	10
01/09/2014	2014M00464	VARIATEUR ROBOT COUPE LEGUMES	1 092,71 €	- €	10
01/09/2014	2014M00465	MOTEUR OUVRE BOITE	930,72 €	- €	10
04/09/2014	2014M00471	MATERIEL RESTAURATION	24 290,12 €	- €	10
<b>B18/2183/MATERIEL INFORMATIQUE</b>					
11/03/2014	2014M00268	BORNES TELEPHONIQUES	1 845,53 €	- €	4
<b>B18/2188/ELECTROMENAGER</b>					
20/01/2014	2014M00054	ELECTROMENAGER	674,56 €	- €	5
<b>ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT</b>					
<b>MISE A DISPOSITION</b>					
<b>AFFECTATION</b>					
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>51 414,62 €</b>	<b>- €</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES</b>	<b>A 10.2</b>

**A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
<b>CESSIONS A TITRE A ONEREUX</b>							
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>							
<b>MISE A DISPOSITION</b>							
<b>AFFECTATION</b>							
<b>MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE</b>							
<b>MISE A LA REFORME</b>							
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>		- €				- €	- €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A 10.3</b>

**A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C 1.1</b>

**C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
<b>Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets</b>		-	-	-	-	-	-
Directeur général des services	A			-			-
Directeur général adjoint des services	A			-			-
Directeur général des services techniques				-			-
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				-			-
Collaborateur de cabinet				-			-
Collaborateur de groupe d'élus				-			-
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		4	-	4	2,6	-	2,6
Administrateur	A			-			-
Attaché	A	1	-	1	1,0	-	1,0
Rédacteur	B			-			-
Adjoint administratif	C	3	-	3	1,6		1,6
<b>TECHNIQUE</b>		51	-	51	46,4	1,0	47,4
Ingénieur	A	1	-	1		1,0	1,0
Technicien	B	6	-	6	3,6	-	3,6
Adjoint technique	C	36	-	36	33,0		33,0
Agent de maîtrise	C	8	-	8	9,8		9,8
<b>SOCIALE</b>		-	-	-	-	-	-
Conseiller socio-éducatif	A			-			-
Assistant socio-éducatif	B			-			-
Agent spécialisé des écoles maternelles	C			-			-
<b>MEDICO-SOCIALE</b>		-	-	-	-	-	-
Médecin	A			-			-
Psychologue	A			-			-
Infirmier en soins généraux	A			-			-
<b>MEDICO-TECHNIQUE</b>		1	-	1	1,0	-	1,0
Technicien paramédical de classe normale	B	1	-	1	1,0	-	1,0
<b>SPORTIVE</b>		-	-	-	-	-	-
Conseiller des APS	A			-			-
Educateur des APS	B			-			-
Opérateur des APS	C			-			-

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C 1.1</b>

**C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
<b>CULTURELLE</b>		-	-	-	-	-	-
Attaché de conservation du patrimoine	A			-			-
Bibliothécaire	A			-			-
Conservateur des bibliothèques	A			-			-
Conservateur du patrimoine	A			-			-
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A			-			-
Professeur d'enseignement artistique	A			-			-
Assistant d'enseignement artistique	B			-			-
Assistant de conservation	B			-			-
Adjoint territorial du patrimoine	C			-			-
<b>ANIMATION</b>		-	-	-	-	-	-
Animateur	B			-			-
Adjoint territorial d'animation	C			-			-
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		-	-	-	-	-	-
Directeur de police municipale	A			-			-
Chef service de police municipale	B			-			-
Agent police municipale	C			-			-
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>		-	-	-	-	-	-
				-			-
				-			-
<b>TOTAL GENERAL</b>	-	56	-	56	50,0	1,0	51,0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Emplois fonctionnels						
<b>Emplois fonctionnels</b>	-					
Activité Physique et Sportive						
<b>Activité Physique et Sportive</b>	-					
Administrative						
<b>Administrative</b>	-					
Animation						
<b>Animation</b>	-					
Culturelle						
<b>Culturelle</b>	-					
Sanitaire et Sociale						
<b>Sanitaire et Sociale</b>	-					
Technique	1,0	A	TECH : Technique	540	3° : article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Arrêté

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C 1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Technique</b>	<b>1,0</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1,0</b>					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme

S : Social

MS : Médico-Social

MT : Médico-Technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a\* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.





# AMORTISSEMENTS



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

**A3 – AMORTISSEMENTS METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>DELIBERATION DU</b>
Seuil d'amortissement à 100 % : 380 Euros	n° 81 du 16/12/1996 et n°28 du 17/12/2001

<b>PROCEDURE D'AMORTISSEMENT (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>CATEGORIES DE BIENS AMORTIES</b>	<b>DUREE (en années)</b>	
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>			
Principe de l'amortissement linéaire sans prorata temporis : l'amortissement est calculé à compter du début de l'exercice suivant la date d'entrée en actif du bien, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.	Constructions Frais d'études et de recherche Logiciels Autres immobilisations incorporelles Aménagement des constructions Réseaux de voirie Réseaux divers Matériel et outillage d'incendie Matériel et outillage de voirie Autres matériels et outillage Installations et agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres matériels	40 à 99 ans 5 ans 2 ou 5 ans 1 an 20 ans 15 à 20 ans 15 à 99 ans 15 ans 5 ou 15 ans 1 à 15 ans 10 ans 2 à 10 ans 1 à 8 ans 2 à 10 ans 5 ou 10 ans	<b>n° 81 du 16/12/1996,            n° 86 du 19/06/2006 (MC2)            et n°9-E017 du 14/12/2009 (Cuisine Centrale)</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES</b>	Organismes publics Personnes de droit privé	15 ans 5 ans	<b>n° 14-E031 du 15/12/2008</b>
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>			
<b>CHARGES A ETALER</b>	<b>Nature :</b>  Subventions d'investissement transférables :  Indemnités capitalisées :  Dépenses exceptionnelles :	<b>Durée de l'étalement:</b>  Durée d'amortissement du bien subventionné  Durée des emprunts de refinancement  5 ans	





